

CHARTRE du BIEN VIVRE ENSEMBLE sur les temps PERISCOLAIRES

Pour le bien être de toutes et tous et afin d'offrir un service de qualité et sécurisant,

Les enfants, les familles et la collectivité* s'engagent à :

- Permettre l'épanouissement de toutes et tous, et en priorité celui de l'enfant, grâce à une communication (écoute, échanges) bienveillante et constructive entre les enfants, les familles et la collectivité.
- Respecter les objectifs pédagogiques du Projet Educatif Territorial* : Garantir une continuité éducative sur tous les temps de la vie de l'enfant à l'école ; Permettre à chaque enfant d'avoir accès aux différentes formes de cultures (citoyenneté, sport, culture, arts créatifs et manuels, environnement, ...) et à une organisation du temps libre propices à favoriser un développement harmonieux, primordial pour sa réussite, et son épanouissement.
- Respecter le fonctionnement des temps périscolaires : Horaires, absences, facturation, engagement sur les animations et projets, hygiène, règlement au transport ...

En cas de non-respect, des sanctions seront prises : Avertissement, convocation, exclusion.

Fait à Lamballe Armor, pour l'année scolaire 2022-2023

*La collectivité : Comprend tous les agents de la ville de Lamballe-Armor ainsi que les intervenants extérieurs des temps périscolaires.

*Projet Educatif Territorial : Consultable sur le site internet.